

«Une cage dorée»

Les conditions de détention dans les prisons françaises.
Par Amandine Dumas et Salomé Portet

Mesdames, messieurs, membres du jury, nous nous présentons devant vous, aujourd'hui, pour vous parler de personnes reniées, ou, en tout cas, méconnues par la société : les prisonniers.

Les détenus, dont nous allons vous parler, vivent dans la maison carcérale de Saintes, en France, depuis quelques jours, quelques mois, quelques années, et d'après l'article du 12 juillet 2016 dans le journal régional Sud Ouest : « ... 127 détenus se partagent un quartier de 75 places. Cette surpopulation carcérale suscite tensions et agressions. ». Comment l'État peut-il tolérer cela ?

Depuis plusieurs années, les conditions de vie en prison se dégradent. En 2016, plus de 1500 détenus dorment sur des matelas à même le sol pour cause de surpopulation. Mais le manque de place n'est pas le pire, dans les cellules : tout un tas d'insectes se promènent, punaises, cafards, en plus des insectes se rajoute une odeur très agréable de rats morts... Dans les prisons, la surpopulation est l'une des principales causes de violence entre les prisonniers mais également entre les prisonniers et les surveillants qui eux aussi sont sous-pression 24/24h. Quant aux détenus, ils sont enfermés 23/24h, à 3 dans 10m². En plus, des mauvaises conditions, certains détenus sont humiliés tout d'abord par d'autres détenus plus forts qui les rackettent ; les prisonniers homosexuels et transsexuels sont tabassés et maltraités... Mais les prisonniers sont aussi maltraités par les surveillants qui font régulièrement des fouilles au corps où les prisonniers sont entièrement nus.

A cause de ces mauvais traitements incessants, certains prisonniers ne veulent plus sortir de leur cellule par peur d'être encore une fois tabassé ou racketté. 120 détenus (par an) trouvent aussi une solution dans le suicide.

Dans certains établissements, le manque de personnel se fait ressentir, les détenus malades et les malades mentaux ne sont pas soignés correctement et sont mélangés avec les autres.

Certains diront : « Ils le méritent », mais qui n'a jamais fait d'erreur ? Tout le monde a droit à une seconde chance.

C'est en 2008 que la France commence à dévoiler publiquement la vérité sur les prisons, grâce à Élisabeth Guigou alors ministre de la justice.

La règle inscrite dans le code pénal depuis 1875 impose l'emprisonnement individuel mais il n'est appliqué aujourd'hui que pour les détenus purgeant de longues peines ou pour les mineurs. Le droit est donc bafoué pour une grande majorité des prisonniers ! Est-ce normal ?

La société ne doit surtout pas se détourner de ce problème, car c'est d'elle-même dont il est question : à partir du moment où la peine de mort a été abolie en France et où la perpétuité ne concerne que les cas les plus graves, un détenu est en prison pour une période plus ou moins longue ; cela veut donc dire qu'il en sortira et reviendra parmi nous. La justice a mis à l'écart pour un temps donné un individu qui a commis une transgression et qui est puni pour cela. Cette même justice veut-elle voir revenir un monstre ou un banni ? Est-ce le rôle de la justice ? Est-ce le rôle de nos prisons ? La prison, en France, n'est-elle pas devenue la meilleure école pour passer de « délinquant » à « criminel », une zone de « non-droit », où les plus faibles sont, là encore, les plus vulnérables ?

La vie en prison n'est-elle pas que survie ? La prison peut-elle être profitable ?

La France, membre de l'UE, n'a-t-elle pas ratifiée la Déclaration des Droits de l'Homme ? L'Article 1^{er} dit que : « tous les être humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». L'article 5 dit que « nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Pour changer cette situation, plusieurs solutions ont été évoquées : celle d'agrandir ou construire de nouvelles prisons pour que les prisonniers puissent avoir le choix d'être seul ou à plusieurs dans une cellule et de ne plus dormir sur des matelas à même le sol. Il y a eu également l'idée de ne plus incarcérer les individus qui ont commis des délits sans gravité mais de les faire participer à des travaux d'intérêt général.

Il faut aller beaucoup plus loin. Nous pensons qu'il faudrait employer plus d'« adultes ressources » en plus des surveillants, et multiplier les initiatives comme celle du Collectif des Défenses des Familles et Proches de Personnes Incarcérées (CDFPPI), qui défend les droits des détenus et qui se bat pour le maintien des liens familiaux entre les personnes incarcérées et leurs parents.

D'autre part, pour aider les prisonniers, il faudrait prendre en charge des activités comme le fait l'association GENEPI, qui propose des ateliers socio-culturels géré par des étudiants bénévoles. Mais aussi des expos pour les détenus, comme celle du 26 avril 2016 au centre pénitencier de Seine-et-Marne : les « Misérables » de Victor Hugo. Cette association aide aussi les prisonniers à s'exprimer de façon pacifiste.

Nous concluons sur les paroles de « Jean », ex-détenu :

« Peut-on faire de l'épreuve de la prison une épreuve constructive dans la vie d'un homme ?

Peut-on ressortir grandi, renforcé, d'un passage par la prison ? ».